UIMM
PÔLE FORMATION
Isère
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POUR LES APPRENTIS

OBJECTIF

• Suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'acquérir une expérience professionnelle validée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle

PUBLIC

• Jeunes de 16 à 29 ans révolus en formation initiale (dérogation possible pour les moins de 15 ans)
• Sans limite d'âge pour les travailleurs en situation de handicap

STATUT

• Contrat de travail à durée déterminée (CDD), durée de 6 mois à 3 ans en fonction du diplôme préparé
• Contrat à durée indéterminée (CDI)

FORMATION

• Alternance entre des enseignements généraux, professionnels et technologiques au Pôle formation Isère et l'exercice d'une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s) dans l'entreprise d'accueil

MODALITÉS DE LA FORMATION

• Un minimum de 400 h par an de présence au centre de formation.
Selon les niveaux, plus de 50 % de présence en entreprise.

CONGÉS PAYÉS

L'apprenti a droit aux congés payés légaux, c'est-à-dire 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés. Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

RÉMUNÉRATION

Le SMIC est basé sur le salaire brut mensuel (revalorisé chaque année).

MINIMA LÉGAUX (AU 01/01/2023)	- 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100%
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC ou du SMC*	
3ème année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC ou du SMC*	

*SMC (Salaire Minimum Conventionnel)

MINIMA BRANCHE MÉTALLURGIQUE (AU 01/01/2023)	- 18 ans	18 à 25 ans	26 ans et +
1ère année de formation	35% du SMIC	55% du SMIC	100%
2ème année de formation	45% du SMIC	65% du SMIC	
3ème année de formation	55% du SMIC	80% du SMIC	

avril 2023

LES AIDES
APPRENTIS

FINANCIÈRES

• Prime d'activité versée par la CAF: sous certaines conditions les apprentis peuvent toucher cette prime

• Prestations familiales versées par la CAF :
- Les parents d'enfants de - 18 ans peuvent bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Néanmoins, les revenus perçus par l'apprenti doivent être inférieurs ou égaux à 78 % du SMIC net.
- Les parents peuvent continuer à percevoir des allocations familiales pour leur enfant jusqu'à ses 20 ans. Si la rémunération mensuelle de l'apprenti ne dépasse pas 55 % du SMIC.

TRANSPORT

• Aide au Permis B : les apprentis peuvent obtenir une aide forfaitaire de 500 euros pour financer leur permis B

• Carte Avantage Jeune délivrée par la SNCF : pour les jeunes de - 27 ans, réductions sur les voyages TGV INOUI, Intercités et TER en France et en Europe

• Carte Illico Solidaire délivrée par la SNCF : pour les jeunes de - 26 ans, avantages sur les trajets régionaux (TER et Car Région) en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

LOGEMENT

• Aide Personnalisée au Logement (APL) versée par la CAF

• Aide MOBILI-JEUNE® versée par Action Logement : pour les apprentis de moins de 30 ans
Cette subvention est versée tous les mois pendant un an et permet de payer une partie du loyer.
Elle est cumulable avec la garantie VISALE® pour trouver gratuitement un garant, avec l'AVANCE LOCA-PASS® pour l'avance sur le dépôt de garantie, ainsi qu'avec l'aide MOBILI-PASS® pour aider à financer l'installation dans le logement.

• Partenariat avec le Relais Ozanam - foyer de jeunes travailleurs - pour proposer des logements à proximité du centre de formation

AUTRES

• Carte étudiant des métiers : est délivrée gratuitement par l'établissement de formation
L'apprenti profite de nombreuses réductions tarifaires pour se restaurer, les transports ou la culture.

• Pass'Region versé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes : de nombreux avantages pour la culture, le sport, la santé, les manuels scolaires, les équipements professionnels...

avril 2023